



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



## FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 2

2025-P1

Adopté au conseil des maires lors de la séance du 11 juin 2025

## INTRODUCTION

---

En avril 2020, le nouveau Fonds Régions et Ruralité (FRR) a été mis en place pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Ce fonds provient d'une entente signée entre le MAMH et la MRC des Appalaches.

À cette même période, on nous mentionne que le gouvernement reconnaît la MRC comme étant son principal interlocuteur en lui donnant la possibilité de jouer son rôle au sein de la nouvelle gouvernance régionale de proximité.

Afin de bien gérer ce nouveau fonds, les élus de la MRC des Appalaches ont établi les priorités d'interventions suivantes et qui ont été renouvelées **le 13 mai 2025** par le conseil des maires.

1. Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation, etc.).
2. Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, notamment des jeunes et des familles.
3. Assurer le développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC.
4. Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC.
5. Assurer un développement durable, porteur pour les générations futures.
6. Améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie.

Le conseil des maires de la MRC des Appalaches a adopté par voie de résolution sa Politique de soutien à la compétence de développement local et régional. En 2024 le Conseil des maires a reconduit sa politique de soutien aux projets structurants :

1. Pour le volet municipal, les sommes disponibles pour soutenir les projets dans l'année 2025 ont été de 450 000 \$. L'enveloppe a été affectée par municipalité selon un mode de répartition qui tient compte de deux indicateurs : 40 % de l'enveloppe répartie en part égale entre chaque municipalité et 60 % de l'enveloppe répartie selon le nombre d'habitants.
2. Pour le volet organismes à but non lucratif et coopératives, aucun appel de projets n'a été tenu dans la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025.

Afin d'assurer la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité-volet 2, la MRC des Appalaches a adopté les politiques suivantes :

- Politique de soutien aux projets structurants;
- Politique de soutien aux entreprises.

**Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025.**

Tous les documents relatifs au Fonds Région et ruralité se trouvent sur le site internet de la MRC au <https://www.mrcdesappalaches.ca/fr/planification/fonds-region-ruralite/>

Territoire d'application :

La MRC des Appalaches est répartie sur un territoire regroupant 19 municipalités qui totalisent 42 844 citoyens. Avec un indice de vitalité économique de -4,10, la MRC des Appalaches se classe au quatrième quintile, ce qui entraîne des défis supplémentaires quant à son développement. Chacune de ces municipalités est admissible au FRR-volet 2.

Adstock	Saint-Adrien-d'Irlande
Beaulac-Garthby	Saint-Fortunat
Disraeli Paroisse	Saint-Jacques-de-Leeds
Disraeli Ville	Saint-Jacques-le-Majeur
East Broughton	Saint-Jean-de-Brébeuf
Irlande	Saint-Joseph-de-Coleraine
Kinnear's Mills	Saint-Julien
Sacré-Cœur-de-Jésus	Saint-Pierre-de-Broughton
Sainte-Clotilde-de-Beauce	Thetford Mines
Sainte-Praxède	

## BILAN

---

À partir des sommes reçues par le Fonds Région et Ruralité, les engagements réalisés par la MRC des Appalaches ont permis de :

**1. S'assurer du développement économique, agroalimentaire, touristique social culturel rural et technologique.**

Outre les quotes-parts de la MRC, un montant de 80 684\$ du FRR-volet 2 a été affecté spécifiquement au soutien à des activités économiques entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2025.

L'équipe de professionnels compte au total huit (8) employés à temps complet et trois (3) employés saisonniers en 2025 :

- Huit (8) postes à temps complet à la SDE : une directrice du développement économique, deux commissaires au développement économique, un conseiller en innovation et en transformation numérique, un directeur du centre de transformation alimentaire, une coordonnatrice à la mise en marché touristique, une coordonnatrice de Tourisme région de Thetford et une agente en bureautique.
- Trois (3) postes saisonniers à l'accueil au bureau de l'Office de tourisme.

**2. Soutenir les municipalités par l'accompagnement des conseillères de développement**

Pour offrir un service d'accompagnement et de soutien aux municipalités, la MRC met **deux conseillères en développement** à la disposition des dix-neuf (19) communautés de son territoire. Leur travail consiste à soutenir le développement de toutes ces communautés en les mobilisant, en les accompagnant dans la planification de leur territoire respectif, en mettant en place des plans d'actions et en les guidant dans la mise en œuvre des initiatives et projets en découlant. Les deux conseillères participent également à plusieurs tables de concertation sur le développement du territoire, notamment :

À l'échelle intermunicipale

- Comité de vitalisation du Secteur sud de la MRC des Appalaches mise en place pour mener la démarche issue du Fonds régions et ruralité volet 4;

### À l'échelle de la MRC

- Table de développement des communautés;
- Comité en sécurité alimentaire;
- Comité de renouvellement de la politique culturelle de la MRC des Appalaches;
- Comité des diffuseurs de spectacles;
- Comité des intervenants en patrimoine;
- Comité de pilotage de la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches.

### À l'échelle de la Chaudière-Appalaches

- Regroupement des agents ruraux Chaudière-Appalaches;
- Comité des Prix du patrimoine de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- Table d'intervention culturelle municipale Capitale nationale et Chaudière-Appalaches;
- Comité de l'entente sectorielle en culture de la Chaudière-Appalaches.

Un montant de 37 500\$ a été investi pour permettre d'offrir ce service par les deux conseillères.

### **3. Réaliser des projets structurants**

Le Fonds région et ruralité-volet 2 de la MRC des Appalaches vise à soutenir des projets structurants qui répondent à la définition suivante :

*Un projet qui s'inscrit dans les priorités de développement de la MRC des Appalaches et qui provoque un effet multiplicateur dans le développement socioéconomique régional.*

Pour ce faire, les projets soutenus par le Fonds région et ruralité-volet 2 de la MRC des Appalaches doivent cadrer dans la vision et les priorités de la MRC des Appalaches.

- Le demandeur doit être :
  - Une des 19 municipalités du territoire;
- Le financement accordé ne peut excéder 70 % du coût total du projet;

**Les critères qui guident l'évaluation des projets soumis par les municipalités sont :**

- Le projet correspond aux plans d'actions locaux et régionaux.

- Le projet et les dépenses associées sont considérés admissibles.
- Le projet contribue au développement et à la vitalisation de son milieu.

Pour tous les projets soumis, la MRC des Appalaches préconise l'achat local, ce qui implique qu'une attention sera portée sur les fournisseurs qui seront retenus par les promoteurs. Il est recommandé de prioriser en premier lieu des fournisseurs du territoire de la MRC des Appalaches, de la région Chaudière-Appalaches en second lieu et enfin de la province du Québec. Exceptionnellement, un fournisseur de l'extérieur pourrait être accepté advenant que le produit ne soit pas disponible sur les territoires nommés précédemment.

**Les projets soutenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2025 par le FRR-volet 2 correspondent aux six (6) priorités adoptées par la MRC :**

1. Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation, etc.).
2. Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, notamment des jeunes et des familles.
3. Assurer le développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC.
4. Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC.
5. Assurer un développement durable, porteur pour les générations futures.
6. Améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie.

**Ces projets sont présentés dans le tableau suivant :**

<b>Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation)</b>		<b>Versé</b>
<b>Municipalité de Sainte-Praxède</b>	Services de santé au cœur du secteur Sud/ Sainte-Praxède	989.00 \$
<b>Municipalité de Saint-Fortunat</b>	Services de santé au cœur du secteur Sud/Saint-Fortunat	515.00 \$
<b>Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine</b>	Services de santé au cœur du secteur Sud / Saint-Joseph-de-Coleraine	2 839.00 \$
<b>Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton</b>	Service de garde éducatif en communauté	4 740.00 \$
<b>Municipalité de Ste-Praxède</b>	Complexe multisport du Cégep de Thetford	3 382.70 \$
<b>Coopérative de solidarité multiservices de St-Pierre-de-Broughton</b>	Amélioration d'un local pour services de proximité	500.00 \$

<b>Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre</b>		<b>Versé</b>
<b>Espace Entrepreneuriat région de Thetford</b>	Visio-Accélération	679.00 \$

<b>Assurer un développement économique, agroalimentaire, touristique, culturel, rural et technologique</b>		<b>Versé</b>
<b>Société de développement économique de la Région de Thetford</b>	Soutien au développement économique de la MRC des Appalaches	80 684.00 \$
<b>MRC des Appalaches</b>	Agentes de développement	37 500.00 \$
<b>MRC des Appalaches</b>	Capsules-radio promotionnelles	944.88 \$
<b>Comité culturel de Disraeli</b>	Aménagement du Cabaret des arts	500.00 \$
<b>Coopérative Wolfestown</b>	Acquisition kiosque de vente sur roues	151.00 \$
<b>OTJ Saint-Fortunat</b>	Abri pour marcheurs	263.00 \$
<b>Club de motoneige d'Adstock</b>	Création nouveau tronçon sentier motoneige no.25	1 500.00 \$
<b>Corporation de développement communautaire des Appalaches</b>	Développement et visibilité de la CDC	500.00 \$
<b>Marché public de Thetford</b>	Lancement d'un marché hivernal	4 500.00 \$
<b>Club de gymnastique Amigym</b>	Professionnalisation du club de gymnastique	2 816.00 \$
<b>Municipalité de Ste-Praxède</b>	Modernisation équipements bibliothèque	85.00 \$
<b>Municipalité de Ste-Praxède</b>	Aménagement d'un plateau de pickleball	130.50 \$
<b>Coopérative de solidarité Mont Adstock</b>	Diagnostic et plan financier	3 000.00 \$
<b>Coopérative de solidarité Mont Adstock</b>	Réparation des infrastructures	22 500.00 \$

<b>Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et d'en faire la promotion</b>		<b>Versé</b>
<b>Municipalité Adstock</b>	Complexe sportif Cégep de Thetford	2 297.00 \$
<b>MRC des Appalaches</b>	Plan de communication-MRC des Appalaches	2 271.14 \$
<b>Carrefour jeunesse Emploi Frontenac</b>	Mise en œuvre de la politique jeunesse	10 000.00 \$

<b>Préserver et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement</b>		<b>Versé</b>
<b>MRC des Appalaches</b>	Aménagement du territoire	46 728.00 \$
<b>Organisme bassin versant de la Côte du sud</b>	Projet de lutte à la berce du caucase	13 674.24 \$
<b>Les loisirs de Sainte-Clotilde</b>	Installation et aménagement de jeux d'eau	500.00 \$
<b>Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce</b>	Piscine municipale	12 829.00 \$
<b>Ville de Thetford Mines</b>	Réfection du parc Notre-Dame-phase 1	21 000.00 \$
<b>Municipalité St-Pierre-de-Broughton</b>	Éclairage patinoire Broughton Station	667.00 \$
<b>Ville de Thetford Mines</b>	Aménagement centre-ville et site mine Bell	45 000.00 \$

## 7. Soutenir la concertation entre les MRC de la Chaudière-Appalaches

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2025, la MRC des Appalaches a contribué à un (1) projet à l'échelle de la région Chaudière-Appalaches :

- Projet de lutte contre la berce du Caucase pour un montant de 13 674,24\$.

## 8. Réaliser son mandat d'aménagement et de développement du territoire

L'aménagement du territoire s'inscrit dans la priorité de la MRC suivant les travaux entourant la nouvelle planification stratégique de l'organisme. Une nouvelle vision, de nouvelles valeurs et de nouvelles actions en aménagement et en environnement. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2025, leur mandat ont consisté à réaliser les actions suivantes :

### **Volet aménagement du territoire**

#### Révision du schéma

- Présentation et sensibilisation des élus aux **nouvelles OGAT** et à l'obligation de la révision du schéma d'aménagement révisé datant de 2002;
- Officialisation de la démarche de **révision du schéma** par l'adoption d'une résolution ainsi que le dépôt d'un plan de travail;
- **Tournée des municipalités** (11 rencontres avec maires, directeurs généraux et inspecteurs) afin de discuter des enjeux municipaux, des terrains vacants ou en requalification, retour sur l'article 59 en zone agricole, délimitation des périmètres urbain et enjeux habitation;

#### Éolien / Électrique

- Poursuite des actions pour la mise en place du **Connectif des sommets**;
- Participation à la négociation des 3 conventions pour le **projet éolien Broughton**;
- Finaliser avec l'entreprise Well la mise sur pied du **comité d'intégration** pour le projet éolien Broughton;
- Accompagnement pour finaliser le règlement d'emprunt;
- Rencontres **Hydro-Québec** pour le développement des affaires et le suivi de la future ligne Appalaches – Bas-St-Laurent;

#### Aménagement du territoire

- 3 rencontres du comité consultatif en aménagement;
- Suivi de l'entrée en vigueur de la modification réglementaire du schéma en lien avec le secteur de l'aéroport;
- Rédaction du **Règlement de contrôle intérimaire** portant sur les éoliennes afin de rendre de façon juste et équitable le territoire ayant déclaré compétence à la MRC;

## Inspection

- Diverses rencontres avec les municipalités suivant des cas problématiques depuis la mise en place du service depuis 1 an et accompagnement de promoteur.

Un montant de 46 728\$ a été investi pour permettre d'offrir ce service par les deux aménagistes.